



Date de génération de ce justificatif : 26/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LEXPRO – Modification(s) de société

Référence : L022175

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 15 novembre 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société

LEX|PRO

Société d'Avocats

20, quai Commandant Malbert

29200 BREST - Tél : 02 30 90 70 00

Avis de modifications Dénomination : LEXPRO. Forme : SARL au capital de 800 000 euros. Siège social : 20 Quai COMMANDANT MALBERT, 29200 BREST. 440300788 RCS de Brest. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, les associés ont décidé à compter du même jour de modifier l'objet social comme suit : la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achat d'actions, de parts sociales, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés créées ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de titres de participations ; l'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la souscription d'emprunts immobiliers, le cautionnement de prêts ; la mise en garantie de tout ou partie de ses biens immobiliers dans le cadre des emprunts conclus par la société ou ses associés auprès de tout établissement de crédit et notamment l'octroi de cautionnements simples ou solidaires et d'hypothèques et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes d'une lettre de démission en date du 30 septembre 2023, Monsieur Pierre LE REST a démissionné de ses fonctions de gérant de la société à compter du même jour. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 octobre 2023, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter du même jour qui devient : OTIUM. L'article 3 des statuts a été modifié en

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

conséquence. Mention sera portée au RCS de Brest.

[Consulter cette annonce en ligne](#)